

**Diagnostic de l'emploi et de la formation
dans le spectacle vivant et l'audiovisuel
en Rhône-Alpes**

mai 2011



Diagnostic de l'emploi et de la formation dans le spectacle vivant et l'audiovisuel en Rhône-Alpes

Ce document de synthèse est issu du travail annuel de collecte et d'analyse réalisé dans le cadre du Contrat d'Objectifs Emploi Formation Rhône-Alpes du spectacle vivant et enregistré (2007-2011), dont le renouvellement est en cours.

Le COEF est une démarche contractuelle entre la Région Rhône-Alpes, l'Etat et les partenaires sociaux autour de trois grands objectifs : l'observation, l'orientation et la documentation ; la sécurisation des parcours professionnels et l'amélioration de l'emploi ; la structuration de l'offre de formation.

Parmi les dispositions du COEF Rhône-Alpes figure la création d'un dispositif d'observation de l'emploi et de la formation dans le spectacle vivant et enregistré en région, porté par la NACRe.

Le champ retenu couvre les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel, dans leurs activités de création, de diffusion, de formation et d'enseignement artistique¹.

Ces données statistiques sont destinées aux :

- > partenaires sociaux, à l'Etat, à la Région et aux collectivités territoriales
- > structures d'orientation et d'accompagnement
- > acteurs du secteur se sentant concernés par ces données

Elles présentent l'organisation du secteur (les employeurs, les salariés, la formation).

¹ Les codes NAF du «spectacle enregistré» et du «spectacle vivant» et les codes ROME «artistes du spectacle», «techniciens du spectacle» ont constitué la base des nomenclatures utilisées.

Glossaire et définitions

1/ AFDAS

Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs.

2/ AUDIENS

Groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle.

La caisse retraite AUDIENS enregistre les salariés ayant travaillé au moins une journée dans le spectacle. Ils sont enregistrés à l'adresse du siège social de l'entreprise. Ces salariés peuvent être soit permanents, soit intermittents (CDD d'usage). Les intermittents occasionnels sont comptabilisés (acteurs de complément par exemple) en tant qu'intermittents alors qu'ils ne sont pas bénéficiaires des annexes 8 et 10.

3/ DADS

Déclarations Annuelles des Données Sociales. Le fichier DADS de l'INSEE répertorie les établissements qui ont employé au moins un salarié au cours de l'année. Sont exclus du champ des DADS, les agents de l'Etat, les salariés des services domestiques et des activités extraterritoriales, ainsi que les entreprises sans salariés.

NAF : Nomenclature d'Activités Françaises, code lié à l'activité principale de l'entreprise.

4/ Pôle emploi service CNCS

ex-Groupement des Assédic de la Région Parisienne Centre National Cinéma Spectacle (regroupe le Guso et le Centre de Recouvrement).

> Centre de Recouvrement :

les employeurs du secteur privé ou public du spectacle (spectacle enregistré ou entreprises dont l'objet ou l'activité principale est le spectacle), qui emploient, à durée

déterminée, des intermittents du cinéma, de l'audiovisuel, de la diffusion TV, radio ou du spectacle sont tenus de s'affilier et de verser les contributions d'assurance chômage au Centre de Recouvrement (Pôle emploi service CNCS) d'Annecy. Le Centre de Recouvrement (Pôle emploi service CNCS) recouvre également les contributions des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle mais qui ont conclu un contrat de travail à durée déterminée avec un artiste pour une prestation de spectacle enregistré.

> Guso :

le Guso (Pôle emploi service CNCS) est réservé aux groupements d'artistes et aux organisateurs de spectacle dont l'activité principale n'est pas le spectacle qui emploient sous contrat de travail à durée déterminée des artistes ou des techniciens du spectacle qui concourent au spectacle vivant.

5/ Pôle emploi :

sont comptabilisés tous les demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi (catégorie 1, 2, 3, 7, 8) qu'ils soient indemnisés ou non par un régime. Les intermittents indemnisés (annexe 8 et 10) sont comptabilisés parmi ces demandeurs d'emploi. Rappelons que la catégorisation dans un code ROME se fait sur déclaration du demandeur d'emploi.

6/ PRAO

Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation.

7/ Code NAF

Un des codes Insee : Nomenclature des Activités Françaises. Il permet la codification de l'APE, c'est-à-dire de l'activité principale exercée dans l'entreprise ou l'association.

8/ Intermittence du spectacle

> **Intermittent du spectacle** : un artiste, ouvrier ou technicien qui travaille par intermittence (alternance de périodes d'emploi (CDD d'usage) et de chômage) pour des entreprises du spectacle (cinéma, télévision, théâtre ou autre spectacle vivant) et qui a le droit de bénéficier des allocations chômeurs suivants des critères de nombres d'heures travaillées et de métiers exercés (annexes 8 et 10).

> **CDD d'usage** : appelé aussi contrat d'usage, il est conclu, par écrit, pour des emplois par nature temporaire (L 122-1-1 du code du travail). Il peut être signé par des entreprises qui relèvent d'un des 20 secteurs d'activité cités par le code du travail, comme les spectacles, l'audiovisuel, la production cinématographique, l'édition phonographique ou l'action culturelle. Le secteur d'activité doit correspondre à l'activité principale de l'entreprise (code NAF). L'employeur doit s'assurer que l'emploi en question est un emploi pour lequel il est «d'usage constant de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée». Ce CDD peut être reconduit sans limitation et ne comporte pas nécessairement de terme précis.

> **Annexes 8 et 10** : les annexes 8 et 10 de la convention de l'assurance chômage établissent les règles concernant les indemnités de chômage pour les intermittents du spectacle. L'annexe 8 concerne les ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle vivant. L'annexe 10 concerne les artistes du spectacle : comédiens, musiciens, danseurs...

9/ CEPI

Le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial, développé par les Conservatoires à rayonnement régional ou départemental a pour vocation de permettre aux élèves qui le souhaitent d'approfondir leurs aptitudes en vue d'une orientation professionnelle dans les domaines de la musique, de la danse ou du théâtre. Le cycle débouche sur le DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle). Les élèves qui souhaitent s'inscrire à l'examen d'entrée au CEPI doivent avoir validé une fin de second cycle des conservatoires classés par l'Etat dans la discipline qu'ils veulent étudier, ou justifier d'un niveau équivalent.

A ce jour, cette réforme issue d'une loi de 2004 et de textes réglementaires de 2005 et de 2007, n'est pas totalement mise en oeuvre. Nombre de conservatoires continuent de délivrer des DEM, DEC et DET.

Sommaire

L'activité du spectacle	page 3
Les actifs du spectacle	page 5
La formation dans le spectacle	page 7

Une région culturellement dynamique, mais où le spectacle reste fragile économiquement

Un nombre important d'employeurs...

Le secteur du spectacle vivant et enregistré en région Rhône-Alpes s'avère être un secteur dynamique, foisonnant et divers. Le nombre total d'établissements ayant eu un salarié au cours de l'année (3 035) est conséquent et situe notre région en deuxième position derrière la région Ile-de-France.

Selon les sources, Rhône-Alpes représenterait entre 8 et 10% de l'ensemble des employeurs du spectacle.

Par ailleurs, 9 259 employeurs, n'ayant pas pour activité principale le spectacle vivant, ont employé au moins une fois en 2009 un artiste ou un technicien du spectacle, ce qui place la région en tête des régions françaises.

... en constante progression...

Depuis 2004, le nombre d'établissements employeurs enregistrés par l'INSEE a augmenté de 4,8 %.

3 035
établissements employeurs
du spectacle (INSEE-DADS)

Cette donnée correspond à l'année 2008, première année de mise en œuvre des nouveaux codes NAF, ce qui rend difficile la comparaison avec les années antérieures. En 2007, l'INSEE comptabilisait 3 270 établissements.

 **11 401**
employeurs d'intermittents

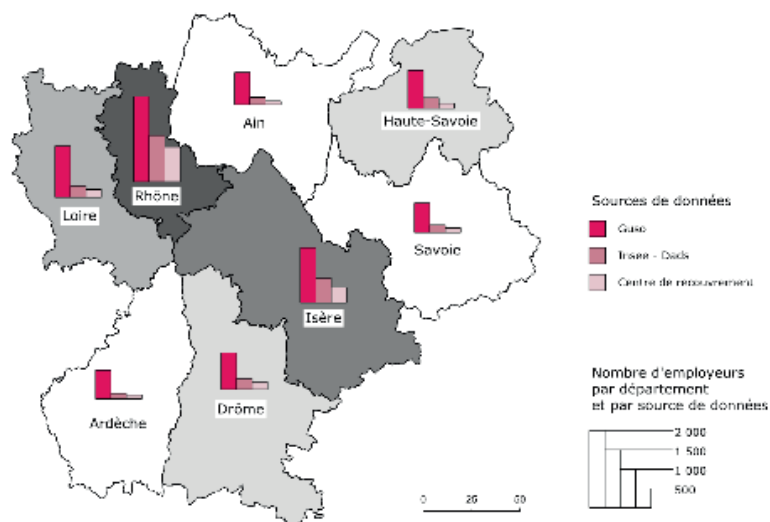
(Centre de recouvrement et Guso /
Pôle emploi service CNCS)

Ce chiffre regroupe les employeurs du spectacle ayant engagé des intermittents (2 142 selon le Centre de recouvrement) et les employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle (9 259 selon le Guso / Pôle emploi service CNCS).

+ 4,8 %
établissements employeurs
en Rhône-Alpes depuis 2004,
soit dans chaque département :

... concentré sur le Rhône et l'Isère du fait de la présence des métropoles de Lyon et Grenoble.

Répartition départementale des employeurs de salariés du spectacle



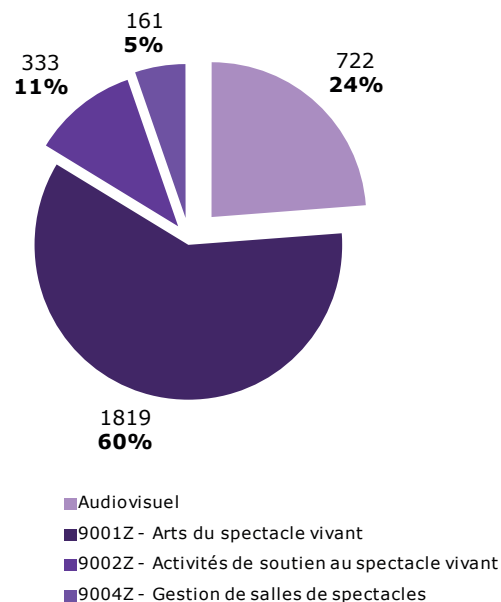
Une prédominance des employeurs du spectacle vivant...

Le spectacle vivant domine largement quelle que soit la source statistique. La part du secteur audiovisuel, stable depuis plusieurs années aux environs de 21%, augmente à 24% en 2008 du fait de la redéfinition des codes NAF.

... issus du secteur associatif.

Parmi les employeurs du spectacle ayant employé des intermittents, 73% ont un statut associatif, ce que confirme la base des licences d'entrepreneurs de spectacles.

Répartition des employeurs par secteur d'activités (INSEE-DADS)



73%
sont des associations

(Centre recouvrement / Pôle emploi service CNCS)

24% : sociétés industrielles ou commerciales

1,5% : structures de droit public

1,4% : artisans, commerçants

0,4% : autres

Un important secteur d'emploi, mais de nombreuses situations précaires

Un nombre élevé de salariés en CDD d'usage...

Au cours de l'année 2009, 16 113 salariés du spectacle en CDD d'usage (dont les bénéficiaires des annexes 8 et 10) ont cotisé au Centre de recouvrement.

Depuis 2006, ce chiffre est en constante diminution puisqu'il accuse une baisse de 14,3%.

En 2009, ces salariés ont fait l'objet de 242 387 déclarations par les employeurs (soit -7,1% par rapport à 2008, après une hausse durant plusieurs années). L'écart entre artistes et techniciens et cadres s'est accentué ces dernières années, au profit des derniers qui représentent aujourd'hui 52% des déclarations.

Au sein des métiers techniques, 18,1% des déclarations relèvent du secteur du cinéma et de la télévision, 21,1% du secteur du spectacle vivant (+4 points par rapport à 2008) et 58,4% de métiers communs à différents secteurs (+ 4 points par rapport à 2008).

Parmi les métiers artistiques, 39,6% des déclarations concernent des musiciens, 21,5% des artistes de variété, 18% des comédiens et 10,7% des danseurs.

... dont seule une partie relève des annexes 8 et 10.

En 2009, 4 868 intermittents sont éligibles aux annexes 8 et 10.

Alors que ce nombre d'intermittents avait baissé de près de 6,9% entre 2006 et 2007, il repart à la hausse avec une augmentation de 6,2% de 2007 à 2009.

Mais de 2005 à 2009, le nombre de techniciens du spectacle a augmenté de 16,1%, alors que le nombre d'artistes indemnisés a lui enregistré une baisse de 10,1%.

 **16 113**
salariés du spectacle
en CDD d'usage

(Centre recouvrement / Pôle emploi service CNCS)

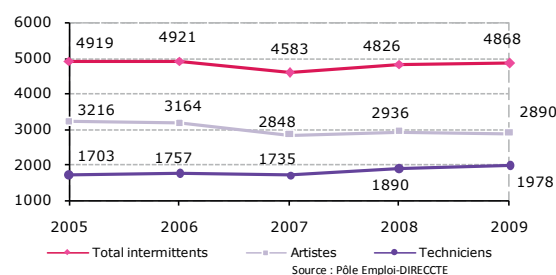
- 14,3%
depuis 2006

(Centre recouvrement / Pôle emploi service CNCS)

242 387
déclarations en 2009

(Centre recouvrement / Pôle emploi service CNCS)

Evolution du nombre d'intermittents du spectacle indemnisés entre 2004 et 2009



Les intermittents se répartissent en :

- > artistes : **59%**
- > techniciens : **41%**

Des permanents en progression, mais moins nombreux que les salariés en CDD d'usage.

Selon Audiens, le nombre de permanents enregistre une forte augmentation depuis 2005 (+ 40%). Malgré cette forte croissance, leur nombre est encore bien inférieur à celui des salariés en CDD d'usage puisqu'ils ne sont que 6 852.



6 852
permanents

(Audiens)

+ 40%
depuis 2005 (Audiens)

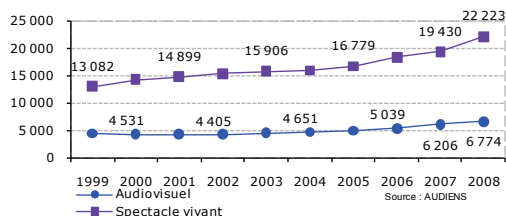
Les salariés du spectacle vivant largement dominants par rapport à l'audiovisuel.

Selon Audiens, environ 3/4 des salariés du spectacle relèvent du spectacle vivant.

Entre 2007 et 2008, le nombre de salariés du spectacle vivant progresse de 14,4% et celui des salariés de l'audiovisuel de 9,1%.

Toutefois, cette augmentation est en partie due à un changement en 2008 des codes NAF.

Evolution du nombre de salariés dont le siège est en Rhône-Alpes par secteur d'activités entre 1999 et 2008



Une majorité des actifs exerçant dans le Rhône, de sexe masculin, de moins de 50 ans.

Selon les différentes sources exploitées dans cet état des lieux, plus des 2/3 des salariés sont des hommes, plus de 85% ont moins de 50 ans et près de la moitié exerce dans le Rhône.

Des inscrits à Pôle emploi dont une large part est en situation précaire.

La région compte 10 677 inscrits à Pôle emploi dans le spectacle en 2009 (5 809 hors ceux relevant des annexes 8 et 10).

Après une stabilisation du nombre de ces demandeurs d'emploi dans la région, une augmentation de + 4,3% est notée entre 2008 et 2009.

46% de ces demandeurs d'emploi sont inscrits au régime des intermittents, 39% ne sont pas indemnisés et 14% sont inscrits au régime général.



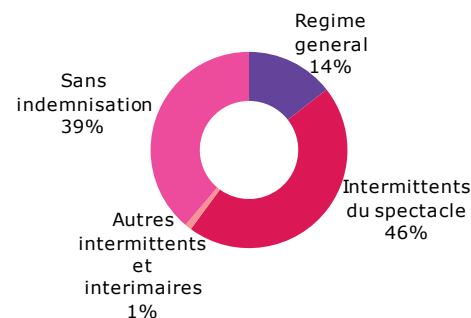
10 677
inscrits à Pôle emploi

+ 4,3%
entre 2008 et 2009

(DRTEFP)

61% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, sont répertoriés en tant qu'artistes et 39% le sont en tant que techniciens. 29% des inscrits sont des artistes musique et chant, 15% des artistes dramatiques et 6% des artistes de la danse.

Répartition des inscrits à pôle emploi selon leur régime



Une région riche en institutions de formation et en nombre d'étudiants

Un nombre important d'étudiants dans les filières universitaires en lien avec les métiers du spectacle.

Environ 1 600 étudiants sont en formation initiale dans des filières universitaires en lien direct avec les métiers du spectacle.

Les deux secteurs les plus développés sont « arts du spectacle » et « musique » avec 37% et 36% des étudiants.

On compte 72% des étudiants en licence, 27% en master et 1% en doctorat. A côté des universités, les formations de niveau BTS et assimilés regroupent près de 400 étudiants.

De nombreuses institutions d'enseignement spécialisé en région.

La région Rhône-Alpes est riche de onze conservatoires à rayonnement départemental ou régional, d'un conservatoire national (CNSMD de Lyon), d'une école nationale des métiers du théâtre (ENSATT), d'un CEFEDM, d'un CFMI, de l'Ecole de la Comédie de Saint-Étienne (école formant au métier d'acteur), et des Ecoles de la Poudrière et Emile Cohl (cinéma d'animation).

1600 étudiants en enseignement spécialisé.

825 étudiants sont engagés dans les filières proposées par les établissements supérieurs d'enseignement artistique, enregistrant une baisse de 3,3% par rapport à 2009. Près de 300 étudiants sortent tous les ans diplômés de ces institutions.

L'enseignement spécialisé initial compte plus de 780 élèves dans ses cycles pré-professionnels ou CEPI préparés par les 11 conservatoires à rayonnement départemental ou régional.

Une forte augmentation de la formation des actifs.

L'AFDAS comptabilise en Rhône-Alpes 3 707 personnes ayant suivi une formation (+12.6% par rapport à 2008).

Cette année encore les salariés permanents sont les plus nombreux à avoir suivi une formation puisque 67% des stagiaires sont des permanents du spectacle et 33% sont des intermittents.

Parmi ces stagiaires, 36% ont entre 30 et 39 ans et 53.4% sont des hommes.

Concernant les stagiaires permanents, 45% sont inscrits dans la catégorie socioprofessionnelle technicien-employé et 29% dans celle des cadres.



1 600
étudiants
dans les métiers du
spectacle (PRAO/Rectorat)



825
étudiants
dans les établisse-
ments supérieurs
d'enseignement
artistique (PRAO/Rectorat)



780
élèves en cycle pré-
professionnel ou CEPI
dans les conserva-
toires à rayonne-
ment
départemental ou
régional

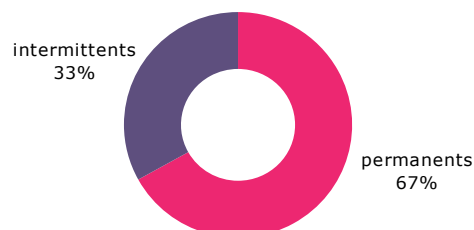
(Région Rhône-Alpes)



3 707
stagiaires AFDAS

(AFDAS)

Répartition des stagiaires selon leur régime



La voie royale d'accès à la formation continue reste le plan de formation.

En 2009, 82% des dispositifs de financements utilisés par les stagiaires sont des plans de formation (80% dans l'audiovisuel et 84% dans le spectacle vivant).

Il est à noter une forte percée du Droit Individuel à la Formation (DIF) avec 417 cas (soit 19% de plus qu'en 2008).

73 personnes ont opté pour un contrat de professionnalisation (+ 16%), 59 pour une période de professionnalisation (+51%) et 56 pour un congé individuel de formation (-7%).

La validation des acquis de l'expérience (VAE), le bilan de compétences et le tutorat sont rarement utilisés.

82%
en plan de formation

(AFDAS)

+ 19% DIF
entre 2008 et 2009

(AFDAS)

Sous le suivi de membres du comité technique du COEF Rhône-Alpes



Rhône-Alpes Région



NACRe Rhône-Alpes

Nouvelle Agence Culturelle Régionale

Pôle Pixel - 26 rue Emile Decorps

69100 Villeurbanne

04 72 77 84 30 - www.la-nacre.org - contact@la-nacre.org

Pour plus d'informations : Léo Anselme / l.anselme@la-nacre.org

Document téléchargeable sur www.la-nacre.org